



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

> Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2017

> Convention service commun informatique

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun informatique proposé dans le cadre de la mutualisation par Vitré Communauté et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal désigne Madame Delphine COUVERT, Référente n matière d'informatique et Madame Catherine LEGROS, Correspondante du service commun informatique de Vitré Communauté

> Convention service ADS (Autorisation Droits du Sol)/ Signature d'un avenant entre la Commune et le service commun d'instruction des A.D.S. Les actes concernés sont le permis de construire, la déclaration préalable, le permis d'aménager, le certificat d'urbanisme, le permis de démolir, les autorisations de coupe et d'abattage, etc...)
Avis favorable du Conseil Municipal

> Demande NEOTOA

La Commune de Saint Germain du Pinel dispose de 36 logements sociaux sur la Commune. La construction de six maisons NEOTOA est en cours au lotissement de la Lisière.

NEOTOA souhaiterait vendre 10 pavillons locatifs du GR 172 rue de la Voisinière et 13 pavillons locatifs du GR 235 et 312 situés rue du Champ de la Croix.

Monsieur GESLIN, Maire, rappelle les principales caractéristiques de la vente active :

- les locataires en place seront informés de la possibilité d'acquérir leur logement à un prix intéressant

- A la libération de chaque logement, une information sera faite auprès des locataires de leur parc et éventuellement auprès de locataires de d'autres bailleurs sur la possibilité d'acquérir un logement à Saint Germain du Pinel. La vente des groupes de pavillons n'impliquent pas la vente de la totalité du lot. Selon l'estimation départementale de NEOTOA, seul environ 10 % des pavillons seront vendus (soit sur 23 pavillons, 3 ou 4 pavillons)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de NEOTOA.

- > Devis cloches église (tintement)
Programmation des travaux lors d'une seconde tranche. Le montant du devis s'élève à 778,00 € HT
- > Inventaire des zones humides
Une concertation du public a lieu du 22 janvier 2018 au 19 février 2018 en mairie aux lieux et heures d'ouverture de la mairie.
- > Bibliothèque
La Bibliothèque a été municipalisée au 1^{er} janvier 2018. Une convention entre la mairie et l'Association l'îlot Livres a été établie. Vitré Communauté envisage de prendre la compétence lecture publique (mise en réseau). Présentation de plusieurs devis pour la future Bibliothèque (nouvelle implantation rue de l'Abbaye à côté du salon de coiffure). Point d'avancement sur le projet au prochain Conseil Municipal.
- > Point d'avancement bar et logement
Présentation du planning des travaux. Livraison prévue pour le mois de décembre 2018.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur Fougerais pour que la Commune avance le montant du mobilier de cuisine.
- > Mise à disposition de la salle multiactivités
Monsieur GESLIN, Maire, fait part au Conseil Municipal de la demande de mise à disposition de la salle multiactivités à l'OGEC pendant les travaux d'extension de l'école à partir du mois de mois jusqu'en novembre
Avis favorable du Conseil Municipal
- > Demande de skate Park
Plusieurs jeunes de la Commune souhaiteraient pouvoir disposer d'un skate Park.
Le montant du devis s'élève à 15 613,00 € HT, soit 18 735,60 € TTC.
Au regard du coût élevé du projet, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir le devis de l'entreprise SCLA.
Monsieur GESLIN, Maire, fait part d'une demande d'un administré de filets de basket-ball. Le montant du devis s'élève à 268,50€ HT, soit 322,20 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.
- > Terrain communal
Avis favorable du Conseil Municipal pour l'acquisition de terrain et accord du Conseil Municipal pour la vente des terrains des Chesnots à Saint Germain du Pinel
- > Salle polyvalente
Accord du Conseil Municipal pour le nettoyage des façades et de la toiture (anti mousse).
Le montant du devis SVPR s'élève à 2 162,60 € HT